DISTRICT VAL-DE-MARNE FFF

e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS
**
Formations nouveaux clubs
**
Nouveautés 22/23
**
RG FFF Article 160
**
Communiqués LPIFF
**
PRELEVEMENT Arbitres/clubs
**
Planning Détections/Sélections + Formations
**
Formations Arbitres
**
Ordre du Jour AG
**
Tous en Bleu

Procès-verbaux

Commission d'Organisation des Championnats & Coupes
**
Commission Football à Effectif réduit
**
Commission Futsal
**
Commission Statuts & Règlements
**
Commission du Calendrier

Annexes

Horaires Officiels Match
**
Catégorie d'âges
**
PASS 'SPORT
**
Liste des ballons

A Consulter sur Footclub

Commission de Discipline + Sanctions

Egalement Consultable sur notre site internet http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI,** celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

Avis aux Clubs
« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

La FFF a changé notre système « Métier » pour la gestion des compétitions.
Quelques incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.
Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.
Attention !
Dans cette nouvelle application, les rencontres ne s'affichent pas par journées mais par dates, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

REGLEMENTS 2023/2024

Sont en ligne et consultable
https://districtvaldemarne.fff.fr/competitions/
⇨ **https://districtvaldemarne.fff.fr/documents/?cid=32**

REMISE DES BALLONS DES CHALLENGES DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 2022/2023

La DOTATION est à retirer au Siège du District du Val de Marne (131 Bld des Alliés 94500 Champigny sur Marne) à l'une des dates ci-dessous et dans les plages horaires indiquées :

Soit Lundi 09 Octobre 2023 de 14h00 à 17h00
Soit Mardi 10 Octobre 2023 de 14h00 à 17h00
Soit Lundi 16 Octobre 2023 de 14h00 à 17h00
Soit Mardi 17 Octobre 2023 de 14h00 à 17h00

Attention !! Aucun ballon ne sera remis après ces dates, merci de bien vouloir prendre vos dispositions pour venir les retirer uniquement les jours indiqués ci-dessus.
Pour une bonne gestion, Merci de respecter les dates et les plages horaires indiquées

(Liste complète à l'intérieur du journal)
Attention = Les nouveaux clubs saison 2023/24 ne sont pas concernés par cette dotation.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES CLUBS

****

SAMEDI 7 OCTOBRE 2023 à 09h00

Espace Culturel Gérard Philipe 54, Boulevard du Château à Champigny/Marne

****

(L'ordre du jour à l'intérieur du journal)

-Convocation envoyée sur les messageries officiels des clubs le 20/09/23-

Rapport de Gestion à consulter = https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/assemblee-generale-ordinaire-samedi-7-octobre-2023/

Edition N° 641 du Jeudi 28 Septembre 2023

COMMUNIQUES

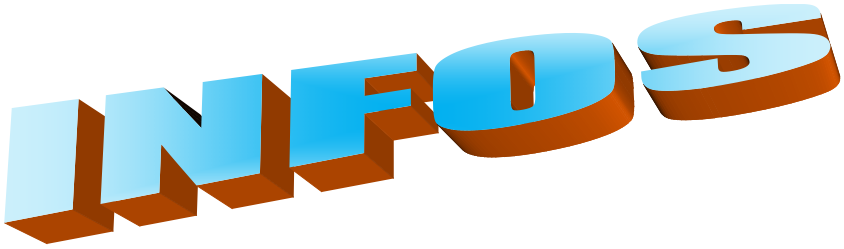

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**, chaque jeudi après-midi : https://districtvaldemarne.fff.fr
*Documents & * Procès-Verbaux

Article 11 – Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

- SENIORS ↔ 2 équipes
- JEUNES ↔3 EQUIPES DE JEUNES :
- 1 équipe U 18,
- 1 équipe U 16
- 1 équipe U 14

- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) Avec obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.
- L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées (U14 – U16 – U18).

D2

- SENIORS ↔ 2 équipes
- JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES
- Dont 2 parmi (U14, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3ème équipe de jeunes.
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13)
  (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) Avec obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.
  Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1ere saison.

D3

- SENIORS - 1 équipe
  Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS : 1 équipe
  Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.
Un contrôle à postériori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

- Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
- Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
- Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.
  Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions
En cas de non-respect de l'une des obligations définies a l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Pour la 1ère saison d'infraction :

- Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter a ladite équipe seniors ;
- Pour la 2ème année d'infraction et au-delà :
- L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante.
- Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.
- Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1ère saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;
- L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).

Tirage 4ème TOUR COUPE DE FRANCE 01/10/23

Date	Equipes
01/10/2023	Nogent S/Marne F.C. 1 - Noisy Le Sec Banlieu 1
01/10/2023	Maisons Alfort Fc 1 - Creteil Lusitanos Us 1
01/10/2023	Perreux As Fran 1 - Linas Montlhery Esa 1
01/10/2023	Gargenville Stade 1 - Villejuif U.S. 1
01/10/2023	Villennes Orgeval 1 - Choisy Le Roi As 1
01/10/2023	Adamois O. 1 - Champigny F.C. 94 1
01/10/2023	Lusitanos St Maur 1 - Drancy Ja 1
01/10/2023	St Maur Vga 1 - Igny A.F.C. 1
01/10/2023	Ac Creteil 1 - St Cloud Fc 1
01/10/2023	Fontenay Ss/Bois Us 1 - Argenteuil Fc 1
01/10/2023	Chevilly Larue Elan 1 - Co Vincennes 1
01/10/2023	Charenton Cap 1 - Paray F.C. 1

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2023/2024

SEPTEMBRE	7	14	21	28	
OCTOBRE	5	12	19	26	
NOVEMBRE	2	9	16	23	30
DECEMBRE	7	14	21		
JANVIER	11	18	25		
FEVRIER	1	8	15	22	29
MARS	7	14	21	28	
AVRIL	4	11	18	25	
MAI	2	9	16	23	30
JUIN	6	13	20	27	
JUILLET	4	11	18		

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE
Recrute pour la nouvelle saison 2023/2024

Vous êtes disponible à compter de la **saison 2023 & 2024,** le District du Val de Marne est prêt à vous accueillir en tant que **Membre Bénévole d'une Commission**.

Il vous suffit pour cela de nous adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante :

District du Val de Marne de Football 131, Bld des Alliés

94500 Champigny sur Marne ou par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

INFO CLUBS

LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

*****

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDEE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.
Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).
Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).
Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

RAPPEL IMPORTANT
AUX CLUBS ET AUX ARBITRES SAISON 2023 & 2024

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison
Il est applicable dès la **1ère journée de Championnat.**

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

Seniors D1, D2, D3	**U16 D1, D2,**	**FUTSAL D1 et D2**
Féminins D1	**U14 D1**	
U18 D1, D2,	**CDM D1**	

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant.
Chaque partie conserve un exemplaire comme justificatif

CLUBS :

Le **1er prélèvement (*) aux alentours du 20 Septembre 2023**, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai **(soit au total 9 prélèvements), le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».**
Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres

ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue **aux alentours du 25** de chaque ***mois (1er virement qui sera fait : Octobre 2023).***
Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

NOUVEAU- Saison 2023/2024

PLUS DE CHANGEMENT APRES LE VENDREDI 12h00 !!!

Nous informons les villes et clubs Val de Marnais, qu'à dater de ce jour,
plus aucune demande de changement
« Heure, date, terrain, fermetures installations et forfait »
faite par mail ou téléphone ne sera plus
pris en considération par le « **service des compétitions » après le VENDREDI 12H00.**

Nous vous recommandons de bien veiller à ce que vos demandes de changements soient faites en amont.

Vous remerciant de votre collaboration.
*****

RAPPEL RSG
Articles 15 / 20.6 / 23 :
-Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser **(en raison de son impraticabilité)** à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football
-Un forfait est considéré comme "avisé" lorsque l'adversaire et le District du Val de Marne de Football ont été prévenus par écrit (lettre ou courriel au plus tard le vendredi 12 heures pour une rencontre programmée le Week-end (ou au plus tard à 12 heures, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 heures.
via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, **au plus tard le vendredi 12h,** précisant les rencontres concernées se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.
-Les changements d'horaire « d'une heure maximum » parvenant au District avant le mardi 16H pour les rencontres du Samedi après- midi et du Dimanche après –midi, aucun accord préalable du club adverse n'est nécessaire. Les demandes parvenant après le mardi 16H, devront obligatoirement être validée par le club adverse. En cas de refus de celui-ci, la rencontre sera maintenue à l'horaire officiel.

Pour le traitement de vos e-mails, ils doivent être « officiel » (…….@lpiff.fr), afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance : **Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date / Nom, Prénom et fonction du signataire du mail.**
-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)
- Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)
-De mettre plusieurs boites mails des services du District en copie (exemple : CDA + technique + formation…..)
-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boite mail du district.

Pour le traitement des e-mails « FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT » utiliser uniquement la boite = cfaer94@gmail.com

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAMEDI 7 OCTOBRE 2023 à 09h00

Espace Culturel Gérard Philipe 54, Boulevard du Château
94500 Champigny/Marne

ORDRE DU JOUR

Accueil des Délégués par M. Denis TURCK, Président du District du Val de Marne

- Emargement, vérification des pouvoirs et remise des boîtiers de votes
- Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 22 Octobre 2022 à Ablon/Seine
  (Parution E-Foot N° 621 du 30 Mars 2023)
- Allocution du Président et des Membres du Comité de Direction
- Approbation du Rapport Moral, saison 2022 & 2023
- Fair-Play – *Nouvelle proposition*
- Rapport Financier au 30 Juin 2023
  a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
  b) Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2023
- Budget Prévisionnel 2023 & 2024
  a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
  b) Approbation du Budget Prévisionnel 2023 & 2024
- Questions diverses présentées par les Clubs (*)
- Clôture de l'Assemblée Générale et Pot de l'Amitié

Les Récompenses seront remises après chaque point de l'ordre du jour

DIRIGEANTS DE CLUBS

12.1 Composition
L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs.
Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.
12.3 Représentants des Clubs
Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.
Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.
Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 Clubs y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

(*) Questions ou propositions présentées par les Clubs
Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée
*(Rubrique : **« Questions Diverses présentées par les Clubs »**)*
être adressées « **en lettre recommandée avec accusé de réception »** ou par **« mail officiel » à en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association**, au plus tard **le 29 Septembre 2023**

Le Comité fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non-représentation des clubs à l'Assemblée Générale (Réunion du 09/09/23)

FORMATION

- NOUVEAUX CLUBS -
-NOUVEAUX PRESIDENTS-
-NOUVEAUX DIRIGEANTS-

Mardi 3 Octobre 2023 de 18h00 / 20h00

Au siège du District du Val de Marne de Football

131, Boulevard des alliés 94500 Champigny/marne

BULLETIN DE PARTICIPATION

Club :.....N° Affiliation :.....

Président(e) ::.....**Tél** :.....

Questions et sujets que vous souhaiteriez aborder

Exemple : Formation « Foot Club », relation avec la Mairie, etc…

.....

.....

.....

A Retourner à secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

VOUS AUSSI,

DEVENEZ ACTEUR DU JEU

EN SUIVANT LA FORMATION

ARBITRE

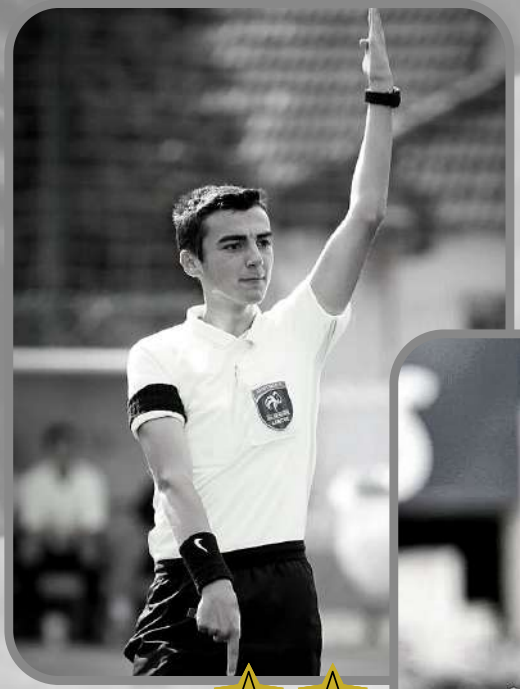

AMBITION

COURAGE

MOTIVATION

DATES À RETENIR

SESSION 1

23-24/09/2023

30/09-01/10/2023

SESSION 2

23-24/10/2023

25-26/10/2023

CONTACTEZ NOUS AU 0155961102

ou par mail a CDA@districtvaldemarne.fff.fr

DISTRICT 94 - Détections / Sélections / Concours INF 2023-2024

U13G INF

Date	Horaire	Actions	Localité
10/23/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
10/24/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
10/25/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
10/26/2023	10h/12h-14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
10/27/2023	10h/12h-14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
11/8/2023	14h/16h	Rattrapage	PARC DU TREMBLAY
11/15/2023	14h/18h	T3	PARC DU TREMBLAY
11/22/2023		Si besoin	PARC DU TREMBLAY

U14G

Date	Horaire	Actions	Localité
12/13/2023	14h/16h-16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
1/17/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
1/24/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
1/31/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
2/7/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/14/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/19/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
2/20/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
2/21/2024		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U15G

Date	Horaire	Actions	Localité
9/27/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/4/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/25/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/30/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
10/31/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U16G

Date	Horaire	Actions	Localité
9/27/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/4/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/25/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/31/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
11/2/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U13F INF

Date	Horaire	Actions	Localité
11/22/2023	14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
11/29/2023	14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
12/6/2023	14h/16h	T3	PARC DU TREMBLAY

U14F

Date	Horaire	Actions	Localité
10/4/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
11/8/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
11/22/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
12/6/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
12/20/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
1/17/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
1/24/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
1/31/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/7/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/14/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
2/16/2024		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY
2/28/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
3/13/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
3/27/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
4/24/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY

U15F

Date	Horaire	Actions	Localité
9/27/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/4/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	16h/18h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
10/30/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

NOUVEAU

ARBITRES / CLUBS
UNIFORMISATION DES PRELEVEMENTS A TOUTES LES COMPETITIONS

Le Comité de Direction du District réuni en date du 07 Septembre 2023, **a validé la mise en place du prélèvement automatique des clubs cette saison pour les frais d'arbitrage concernant :**

- **LES COUPES DU VAL DE MARNE**
- **LES DEMANDES EXCEPTIONNELLES DES CLUBS.**

Le District effectuera le paiement des arbitres à partir des données informatiques et facturera les clubs des sommes dues pour chaque match les concernant.

Attention ! Les clubs qui ne sont pas encore concernés par ces prélèvements automatiques, doivent adresser un RIB au District dès maintenant *(par mail ou courrier).*

Un prélèvement du montant correspondant (aux demandes des clubs ou match de coupe) sera débité vers le 20 du mois du montant total des frais d'arbitrage.
Dans un deuxième temps, l'arbitre officiel sera réglé le 25 du même mois.

Ainsi les clubs n'auront plus à prévoir de chèque ou d'espèces avec eux pour indemniser directement l'arbitre, ce qui évitera les amendes aux clubs pour « non-règlement des frais d'arbitrage ».

Chaque mardi, la Commission Départementale d'Arbitre pointera les fiches d'indemnités envoyées par les arbitres opérants et les éventuels absents avec le concours des clubs concernés.

AUCUNE TRANSACTION MONETAIRE
ENTRE LES CLUBS ET LES ARBITRES

Objectif : UNIFORMISER LA PROCEDURE A TOUTES LES COMPETITIONS ET DIVISIONS

Pour :

- Ne pas recevoir de multiples mails de la part des arbitres pour des matchs impayés
- Ne pas se retrouver en difficulté avec les comptes en fin de saison
- Avoir un suivi précis sur les paiements

Dans le but de :

- ❑ Faciliter le travail de tout le monde
- ❑ Payer les arbitres en temps et en heure

Modalités : « CLUBS et ARBITRES »

- Tous les clubs demandant un ou plusieurs arbitres sur une rencontre (y compris tous les matchs de coupe) doivent nous fournir un RIB
- Les arbitres auront un lien à leur disposition où ils mettront toutes les informations du match
- L'arbitre remettra la fiche d'indemnité au club où il sera noté « L'arbitre sera indemnisé par virement »
- Nous allons prélever le club de la somme due
- Comme tous les fins de mois, le District paiera les arbitres

Communiqués

Fin de saisie des demandes de licences pour la saison 2022/2023

Comme annoncé à la mi-mars, la **Ligue** a franchi le cap des **300 000 licencié(e)s**, ce qui la place au 11ème rang des *Fédérations Sportives Nationales*. Pour se rapprocher voire dépasser la 10ème Fédération Sportive (*la Fédération Française de Rugby*), il ne nous reste plus que quelques jours !

En effet, afin d'effectuer les paramétrages nécessaires au démarrage de la saison **2023/2024** dans les meilleures conditions, la F.F.F. ferme l'accès à la saisie des licences au titre de la saison 2022/2023 **le Dimanche 30 Avril prochain.**

Au-delà de cette date, vous ne pourrez plus saisir de demandes de licences via **Footclubs**.

Demandes de licences 2023/2024 : Mise à jour des photos et des adresses mails

Afin de vous permettre de préparer la nouvelle saison dans les meilleures conditions, nous vous recommandons de mettre à jour, dès à présent, les adresses mails de vos licenciés ainsi que leurs photos.

Concernant les photos, à partir du 1er Mai prochain, vous pourrez renouveler, sur Footclubs, les photos de vos licenciés dont la durée de validité est à échéance à l'issue de la présente saison.

Comment savoir si une photo doit être renouvelée ? Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, sera **signalé par un encadré rouge en face de son nom**. Lorsque vous vous positionnerez sur cet encadré, la mention « **photo invalide** » apparaîtra ; il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

Pour rappel, la photographie est une pièce obligatoire pour toute demande de licence ; à défaut d'une photographie valide, la demande de licence sera donc refusée.

Concernant la mise à jour des adresses mails (ou la saisie de ces adresses), elle est nécessaire afin de préparer au mieux la mise en place au sein du club de la dématérialisation des demandes de licences.

Pourquoi ? La formulation de vos demandes de licences via la dématérialisation permet de réduire *(i)* la charge administrative du club (s'il y a toujours un travail de vérification des informations, le club n'a plus à scanner les documents de chacun de ces licenciés) et *(ii)* le temps de traitement par la Ligue de vos demandes de licence.

NB : à ce jour, sont concernées par la dématérialisation les demandes de licences « R » et « A » des joueurs, dirigeants, volontaires et arbitres.

Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

DEMANDE D'AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)	- Attestation sur l'honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de **création** du club en Préfecture **(pas le récépissé de modification)** ou la **parution au Journal Officiel** (disponible sur le site Internet du Journal officiel) - **PV de l'Assemblée Constitutive** (celui qui a été établi lors de la création de l'association) - Statuts de l'association : ils doivent **impérativement** comporter un objet consistant, a minima, en **la pratique du football**.
FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)	- Attestation sur l'honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de **création** du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) - **PV de l'Assemblée Constitutive** (celui qui a été établi lors de la création de l'association) - Statuts de l'association : ils doivent **impérativement** comporter un objet consistant, a minima, en **la pratique du football.** **- PV de l'Assemblée générale de chacun des clubs qui** fusionnent **qui décide de sa dissolution**
FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)	-PV de l'Assemblée générale du **club absorbé** qui décide de **son absorption** (et par suite de sa dissolution) - PV de l'Assemblée Générale du **club absorbant** lors de laquelle il a **acté la fusion-absorption**
CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)	Récépissé de déclaration de **modification** en Préfecture
DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D'UN CLUB OMNISPORT	**PV d'AG du club omnisport** qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de **création** en Préfecture

Licences

En application des dispositions de l'article 8 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la présentation des licences s'effectue comme suit :

Support de la feuille de match	Modalités de présentations des licences
Tablette (F.M.I)	De manière dématérialisée, sur la tablette du club recevant
Papier	De manière dématérialisée, sur Footclubs Compagnon **OU** Au format papier, à l'aide de la liste des licenciés du club comportant leur photographie *(document imprimé depuis Footclubs et dont se saisit l'arbitre)*

A défaut de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club, le joueur devra présenter :

◊ Une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné

+

◊ La demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

NB : une demande de licence, en ce qui concerne la partie relative au contrôle médical, est considérée comme dûment complétée dans les conditions de l'article 70 susvisé :

◊ Soit par l'attestation d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé *(ex : les joueurs renouvelant dans leur club ou ayant changé de club)*

◊ Soit par le certificat médical figurant sur la demande de licence *(pour les joueurs non licenciés F.F.F. la saison dernière ou pour ceux dont la durée de validité du précédent certificat médical est expiré)*

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. ***a)*** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ ***des catégories U19 et supérieures***, ***ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes***, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) ~~Toutefois~~ ***P***our les pratiques à effectif réduit ***des catégories U19 et supérieures***, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.
En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ ***reste le même***.

[…]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

CALENDRIER SAISON 23-24

AOÛT

26	WASQUEHAL

OCTOBRE

07	COLMAR
21	FLEURY

DÉCEMBRE

02	HAGUENAU
16	FEIGNIES A.

FÉVRIER

03	SAINT-QUENTIN
17	FURIANI
24	BOURG-EN-BRESSE

AVRIL

06	FC 93
13	MÂCON
20	HAGUENAU
27	FEIGNIES A.

SEPTEMBRE

02	AUXERRE II
09	SAINT-QUENTIN
16	FURIANI
23	BOURG-EN-BRESSE

NOVEMBRE

04	BESANÇON
11	FC 93
25	MÂCON

JANVIER

13	BIESHEIM
20	AUXERRE II

MARS

09	COLMAR
16	FLEURY
23	BESANÇON

MAI

11	BIESHEIM
18	WASQUEHAL

VIVRE ENSEMBLE NOTRE PASSION

Tous en Bleu pour l'USCL !

Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?
C'est très simple ! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune !

L'USCL vous invite !

Match souhaité	**USCL -**
Date du match	
Nom du club + Ville + Discipline Sportive	
Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans	
Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail	
Nombre de places enfants souhaitées	
Nombre de places adultes souhaitées	

Formulaire à renvoyer par mail : actions@uscl.fr
(un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)

Vivre Ensemble Notre Passion

ATTESTATIONS FEDERALES (AF)

8H

45 €

Éthique et intégrité	Foot en marchant
Pratique féminine	FOOT5
Handi-foot	Futnet
Foot Adapté	Fit-Foot
Arbitrage	Accompagnateur d'équipe
Golf-Foot	Futsal

Déroulement d'une formation CFI en 4 étapes

Ce format ne concerne pas le CFI Gardien Initiation et le CFI Futsal Initiation, qui restent inchangés par rapport aux modules de la saison dernière (16h de formation sur 2 jours consécutifs

ÉTAPE 1

DÉBUT DE FORMATION EN DISTANCIEL

7 JOURS POUR REGARDER 2 VIDÉOS EN AUTONOMIE

ÉTAPE 2

7 JOURS APRÈS L'ÉTAPE 1

1ER JOUR DE PRÉSENTIEL

ÉTAPE 3

1 MOIS APRÈS L'ÉTAPE 2

2ÈME JOUR DE PRÉSENTIEL

ÉTAPE 4

10 JOURS MAXIMUM APRÈS L'ÉTAPE 3

10 JOURS POUR REGARDER 2 VIDÉOS EN AUTONOMIE

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

DE 16 Á 32 H

90 Á 180 €

FUTSAL

Initiation	Entrainement
16H	16H

GARDIEN DE BUT

Initiation	Entrainement
16H	16H

PRÉPARATION PHYSIQUE

32H

BEACH SOCCER

Gardien De But

Préparation Physique

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

Seniors	Pratique Foot à 11
U14-U19	Pratique Foot à 11
U10-U13	Pratique Foot à 8
U6-U9	Pratique Foot à 3,4,5
Projet Club	

90 €

24H

ESPACÉES SUR 1 MOIS

PRÉSENTIEL 12H	DISTANTIEL 4H	STAGE CLUB 8H

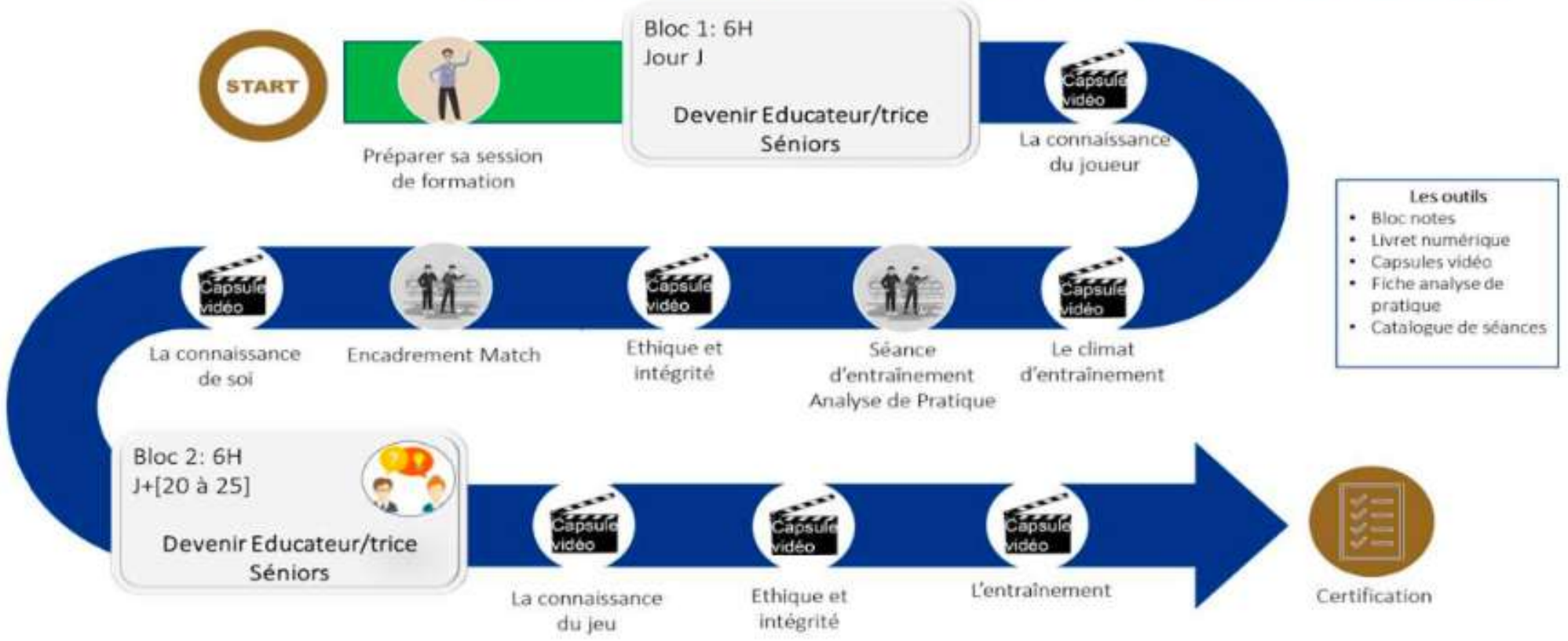

LA LIGUE PARIS ÎLE-DE-FRANCE FFF 1919

Procès-Verbaux

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 26 Septembre 2023

Présents : Mme POLICON, MM ; BOUSSARD, M.BRUNET

AVIS A TOUS LES CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

PARC DU TREMBLAY- Fermeture des installations

Mercredi 1er novembre 2023
Samedi 11 novembre 2023
Du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024 inclus
Lundi 1er avril 2024
Mercredi 1 et 8 mai 2024
Jeudi 9 mai 2024.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 *- Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.*
Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

*- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :*
Amende 100.00 euros

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match :

CLUBS CONCERNES :
560815 CA VITRY 94.2 - U14 Poule 9 - Terrain suspendu - 2 matchs fermes
Erratum = 07/10/23 & 04/11/23 ***(sauf tirage des coupes entre les deux matchs)***
551086 – AS ORLY - U18 D2 - Terrain suspendu - 3 matchs fermes
08/10/23 & 05/11/23 & 19/11/23 ***(sauf tirage des coupes entre les deux matchs)***

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

25935129- ST MAUR F.MASCULIN V.G.A 2 / VILLEJUIF US 2 Séniors D1.A du 24/09/2023
Lecture du courriel (tardif) de VGA ST MAUR et de l'avis d'indisponibilité (nid de guêpes) du terrain de ST MAUR US du 22/09/23
La commission reporte cette rencontre au 15/10/2023.

26059434- BRY FC 2 / FR. 94 LE PERREUX AS 3 Séniors D3.A du 24/09/2023
Lecture du courriel de BRY et de l'avis d'indisponibilité du terrain de BRY S/MARNE du 20/09/23 (oies sauvages)
La commission reporte cette rencontre au 15/10/2023.

26059969- BOIS L'ABBE AS OUTRE MER / VITRY ES 3 Séniors D3.A du 24/09/2023
Lecture du courriel de ASOMBA du 22/09/23.
La commission enregistre le 1er forfait avisé de BOIS L'ABBE AS OUTRE MER.

Coupe VDM SENIORS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM SENIORS

	Dates des Rencontres	Dates des tirages
2éme Tour	***15 Octobre 2023***	*Effectué*
Cadrage		
1/8éme Finale		
¼ Finale		
½ Finale		
Finale		

Désignation des matchs comptant pour le 1er tour qui auront lieu le 15 OCTOBRE 2023 à 15h sur le terrain du 1er nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.
Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant.
VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .
EXEMPT : CRETEIL AC, NOGENT FC, CHEVILLY LARUE ELAN, LIMEIL BREVANNES AJ + clubs évoluant en Ligue.

Coupe VDM Amitié

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE Séniors Amitié

	Dates des Rencontres	Dates des tirages
2éme Tour	***15 Octobre 2023***	*Effectué*
Cadrage		
1/8éme Finale		
¼ Finale		
½ Finale		
Finale		

Désignation des matchs comptant pour le 1er tour qui auront lieu le 15 OCTOBRE 2023 à 15h sur le terrain du 1er nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.
Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant.
VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .
EXEMPT : BRY FC 2, PERREUX FR 3, VGA ST MAUR 2, VILLEJUIF US 2, LIMEIL BREVANNES AJ

CHAMPIONNAT CDM

Coupe CDM

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

	Dates des Rencontres	Dates des tirages
Cadrage		
1/8éme Finale		
¼ Finale		
½ Finale		
Finale		

CHAMPIONNAT ANCIENS

26061994- BRY FC 42 / FONTENAY US 41 Anciens D1.A du 24/09/2023
Lecture du courriel de BRY et de l'avis d'indisponibilité du terrain de BRY S/MARNE du 20/09/23 (oies sauvages)
La commission reporte cette rencontre au 15/10/2023.

26073196 – CRETEIL FC MACCABI 11/ SANTENY SL 11 Anciens D2.A du 08/10/2023
Accord des deux clubs via footclub du 25/09/23 (suite au PV du 12/09)
La Commission donne son accord pour jouer le 15/10/2023.

26073248 – KREMLIN BICETRE CSA 41/ CRETEIL FC MACCABI 41 Anciens D2.A du 24/09/2023
Lecture du courriel (tardif) de KREMLIN BICETRE du 23/09/23.
La commission enregistre le 1er forfait de KREMLIN BICETRE CSA 41.

26073591 – BOIS L'ABBE OUTRE MER 41/ VILLENEUVE ST G. PORT. 41 Anciens D3.B du 24/09/2023
Lecture du courriel de VILLENEUVE ST G.PORT du 21/09/23.
La commission enregistre le 1er forfait avisé de VILLENEUVE ST G. PORT. 41.

26073385 –FC MANDRES PERIGNY 31 / CRETEIL LUSITANOS US 41 Anciens D2.B du 10/12/2023

Lecture du courriel de MANDRES du 25/09/23.

La commission enregistre l'inversion de la rencontre, CRETEIL LUSITANOS US 41 recevra FC MANDRES PERIGNY 31 le 10/12/23.

Coupe ANCIENS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE ANCIENS		
	Dates des Rencontres	Dates des tirages
2éme Tour	***15 Octobre 2023***	***3 Octobre 2023***
Cadrage		
1/8éme Finale		
¼ Finale		
½ Finale		
Finale		

CHAMPIONNAT + 45 ANS

26078372 – POULE B – BOISSY FC 31/ AC CRETEIL 31 du 24/09/2023

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1er forfait non avisé de AC CRETEIL 31

Coupe + 45 ANS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE « + 45 Ans »		
	Dates des Rencontres	Dates des tirages
1ER tour	***15 Octobre 2023***	***3 Octobre 2023***
Cadrage		
¼ Finale		
½ Finale		
Finale		

CHAMPIONNAT +55 ANS

Coupe VDM ENTREPRISE

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM FOOT ENTREPRISE		
	Dates des Rencontres	Dates des tirages
1ER tour		
2ème tour		
½ Finale		
Finale		

CHAMPIONNATS FEMININS

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

- **VILLENEUVE ABLON US - FEMININE D1** – Courrier du 22/09/23

Avis aux clubs concernés.

Coupe FEMININES

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES Séniors		
	Dates des Rencontres	Dates des tirages
Cadrage		
¼ Finale		
½ Finale		
Finale		

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES U15		
	Dates des Rencontres	Dates des tirages
Cadrage		
¼ Finale		
½ Finale		
Finale		

DEPARTEMENTALE JEUNES

Coupe VDM U20

CHAMPIONNAT U18

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

-RUNGIS US 2 D3.B

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier. Avis aux clubs concernés.

560815- VITRY CA 94.2 U18 D2.B– Dérogation annuelle

Courrier de Vitry CA 94.2 du 25/08/23.

Les rencontres à domicile se joueront au stade ROGER COUDERC à 15h30 à Vitry s/seine.

Avis aux clubs concernés.

Coupe VDM U18

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U18		
	Dates des Rencontres	Dates des tirages
Cadrage	***15 Octobre 2023***	*3 Octobre 2023*
1/8éme Finale		
¼ Finale		
½ Finale		
Finale		

CHAMPIONNAT U16

500636- VILLIERS S/MARNE ENT.S U16 D3.B – Dérogation annuelle
Lecture du mail de VILLIERS ES du 20/09/23 (changement d'horaire)
Accord de la commission, les rencontres se joueront à 15h au stade OCTAVE LAPIZE à VILLIERS S/MARNE. Avis aux clubs concernés.

Coupe VDM U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U16		
	Dates des Rencontres	Dates des tirages
2éme Tour	***15 Octobre 2023***	*3 Octobre 2023*
Cadrage		
1/8éme Finale		
¼ Finale		
½ Finale		
Finale		

Coupe Amitié U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 AMITIE		
U16 AMITIE	**Dates des Rencontres**	Dates des tirages
Cadrage	***15 Octobre 2023***	*3 Octobre 2023*
1/8éme Finale		
¼ Finale		
½ Finale		
Finale		

CHAMPIONNAT U14

500689- CRETEIL LUSITANOS F.US 22 U14 D1 - Dérogation annuelle
Lecture du courrier de CRETEIL du 11/08/23 (changement d'horaire)
Accord de la commission, les rencontres se joueront à 12h30 au stade FRANCOIS DESMONT avenue LAFERRIERE à CRETEIL pour les rencontres à domicile en championnat et en coupe.
Avis aux clubs concernés.

860294- VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB U14 D1 - Dérogation annuelle
Lecture du courrier de CRETEIL du 11/08/23 (changement d'horaire).
Accord de la commission, les rencontres se joueront à 13h au stade GERARD ROUSSEL à VILLENEUVE ST GEORGES pour les rencontres à domicile en championnat et en coupe.
Avis aux clubs concernés.

500636- VILLIERS S/MARNE ENT.S Brassage U14 équipe 1 - Dérogation annuelle
Lecture du mail de VILLIERS du 21/09/23 (changement d'horaire).
Accord de la commission, les rencontres se joueront à 12h30.
Avis aux clubs concernés.

Coupe VDM U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 VDM		
U14 VDM:	***Dates des Rencontres***	*Dates des tirages*
2éme Tour	***21 Octobre 2023***	*10 Octobre 2023*
Cadrage		
1/8éme Finale		
¼ Finale		
½ Finale		
Finale		

Coupe Amitié U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 AMITIE		
U14 AMITIE	**Dates des Rencontres**	Dates des tirages
2éme Tour	***21 Octobre 2023***	*10 Octobre 2023*
Cadrage		
1/8éme Finale		
¼ Finale		
½ Finale		
Finale		

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 25 septembre 2023

Président : *M. AMSELLEM Emile*
Membres : *Mmes NAZICAL Marie-Ange, RANSOU Virginie et URREGO Mariza et MM. DIAZ Frédéric, FETOUS Lakhdar, GRESSIEN Georges, NOYON Joël,*
Assiste : *M. DARDENNES Patrick,*
Absents excusés : *MM. GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, LOPES Paulo, MOUSTAMID Abdou, SAINT-ALBIN Maurice, TAFININE Driss.*

A D M I N I S T R A T I F

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives :

du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club
- L'objet de votre demande et les références des rencontres :
(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).
UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 (Problèmes techniques uniquement) :
LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par Courrier postal :
au *DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL - 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.*

SI UTILSATION DE L'APPLICATION GFER94 ET DIFFICULTES POUR ENVOYER LES COMPTES RENDUS DE PLATEAUX (problèmes réseaux) :
- RECUPEREZ LE FICHER PDF CREER SUR LE TELEPHONE DE L'EDUCATEUR (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),
- TRANSFEREZ CE FICHIER A cfaer94@gmail.com.

Technique : DRISS : 01.55.96.11.43 Ou HEDI : 01.55.96.11.42

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : **équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2023. Courrier club de …….. Numéro d'affiliation 5…… du 19/09/2023. Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence …**
Responsable Monsieur…Club x. Licence n°…. Pour info : la Technique Monsieur…

U10 - U11

Courrier de VILLEJUIF U.S. du 20/09/2023
Brassage U10/U11 :
Courrier tardif.

U12 - U13

Courrier de FONTENAY SSBOIS U.S. du 21/09/2023
Brassage U12 Louis LEFEUVRE :
Pris note des courriers de FONTENAY SOUS BOIS U.S et FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.
Si le terrain de VILLIERS/MARNE ENT.S n'était pas disponible, le plateau est neutralisé.

Courrier de LIMEIL BREVANNES A.J. du 18/09/2023
Brassage Critérium départemental U12/U13 :
Courrier tardif.

Courrier de VINCENNOIS C.O. du 21/09/2023
Brassage Claude LACHICHE U13 :
Brassage neutralisé.

Courrier de VILLEJUIF U.S. du 20/09/2023
Brassage Claude LACHICHE U13 :
Courrier tardif.

Courrier de VILLEJUIF U.S. du 20/09/2023
Brassage U12 Louis LEFEUVRE :
Courrier tardif.

Courrier de VITRY E.S. du 24/09/2023
Brassage U12 Louis LEFEUVRE :
Pris note, compte tenu des problèmes de communication de VILLEJUIF U.S, le plateau est neutralisé.

PRESENCES DES CLUBS AUX REUNIONS DU FA des 04 - 11 - 18/09/2023		
	CLUBS	PRESENCES
1	Alfortville FC	OUI
2	Arcueil COSM	OUI
3	Asomba	OUI
4	Boissy FC	OUI
5	Bonneuil CSM	
6	Bry sur Marne FC	OUI
7	Cachan CO	OUI
8	Caudacienne ES	OUI
9	Champigny 94 FC	OUI
10	Charenton CAP	
11	Chevilly Larue Elan	OUI
12	Choisy le Roi AS	OUI
13	Créteil AC	
14	Créteil FA	OUI
15	Créteil-Lusitanos US	OUI
16	Ecole Plésséenne	OUI
17	Entente Santeny SL/ Mandres FC	OUI
18	Fontenay US	
19	Fresnes AAS	
20	Gentilly AC	OUI
21	Hay Les Roses CA	OUI
22	Ivry US	OUI
23	Joinville RC	OUI
24	Kremlin CSA	OUI
25	Le Perreux ASF	
26	Limeil AJ	OUI
27	Lusitanos St Maur US	OUI
28	Maisons-Alfort FC	OUI
29	Marolles FC	OUI
30	Nogent FC	OUI
31	Orly A.V.S.	OUI
32	Olympique de Champigny	OUI
33	Ormesson US	OUI
34	Port. Aca. Champigny	OUI
35	Rungis US	OUI
36	St Mandé FC	OUI
37	St Maur VGA FM	OUI
38	Sucy FC	OUI
39	Thiais FC	OUI

40	USJTO Choisy	OUI
41	Val de Fontenay AS	
42	Valenton FA	OUI
43	Villecresnes ASPTT	OUI
44	Villejuif US	OUI
45	Villeneuve Ablon US	OUI
46	Villeneuve Académie Football Club	OUI
47	Villiers ES	OUI
48	Vincennes CO	OUI
49	Vitry CA 94-2	OUI
50	Vitry ES	OUI

SAISON 2023 - 2024 :

A N N E X E F I N A N C I E R E

Disqualification Festival U13, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	20,00 €
Forfait non-avisé Festival U13, 2ème Tour coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY J.).	30,00 €
Disqualification Festival U13.	30,00 €
Forfait non-avisé Festival U13.	40,00 €
Disqualification Festival U13 - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY J.).	50,00 €
Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot.	25,00 €
Absence non-justifiée à une convocation.	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence.	8,00 € au club
U6 / U7 : Compte rendu non-reçu.	10,00 € au club d'accueil
U8 / U9 : Forfait ou absence.	8,00 € / équipe
U8 / U9 : Compte rendu non-reçu.	20,00 € au club d'accueil
Licence manquante.	4,00 € / licence
1er forfait - U11 /U13.	6,00 € / Equipe
2éme forfait - U11 / U13.	8,00 € / Equipe
3éme forfait - U11 / U13.	10,00 € / Equipe
U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie...).	9,50 € / équipe
Disqualification Challenge Régional - 1er Tour.	15,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour.	30,00 €
Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour.	30,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 2éme Tour.	60,00 €
Disqualification Challenge Régional - Finale.	60,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. Forfait non-avisé FESTIVAL U13 - Finale.	120,00 €
Disqualification Festival U13, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	10,00 €
Forfait non-avisé Festival U13, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	15,00 €
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50 € / équipe

COMMISSION
DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 25/09/2023

Président : M. MAGGI
Présents : Mme POLICON, GUILIANI M. FOPPIANI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission souhaite une bonne saison sportive à tous les clubs.

La commission conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la nouvelle saison 2023/ 2024.

****

Nomination du bureau

Président :	**M. MAGGI Jean-Pierre (nommé par le CD)**
Vice-Président :	**M. FOPPIANI Jean-Jacques**
Secrétaire :	**M. GUERCHOUN Albert**
Secrétaire adjointe :	**Mme POLICON Marie-Thérèse**
Membres :	**Mr ALVES José – GUILIANI Patricia**

****

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Lundi 25 Septembre 2023

Président : M. FOPPIANI
Présents : Mme GUILIANI - MONNEY

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :
1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :
- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :
Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- Report de rencontre :
L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.
- Changement avec accord de l'adversaire :
Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser la « demande de changement » via Footclub validée par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00 :
La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.
6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

La commission
Souhaite une bonne saison sportive à tous nos clubs.
-conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la saison 2023-2024.

FUTSAL D1 / D2
-Horaires / dates / matchs-

553055 – ASC VITRY
D1 Futsal 1 : Jouera tous ses matchs le **SAMEDI à 12h30 au Gymnase Paul Eluard**
D2 Futsal 2 : Jouera tous ses matchs le **VENDREDI à 20h30 au Gymnase Halle des Sports Rabelais**
D2 Futsal 3 : Jouera tous ses matchs le **VENDREDI à 20h30 au Gymnase Halle des Sports à Vitry/serine En alternance**

507502 – RUNGIS US
D2 Futsal 1 : Jouera tous ses matchs le **VENDREDI à 20h30 au Gymnase Mistral à Fresnes**

507502 – B2M
D2 Futsal 3 : Jouera tous ses matchs le **DIMANCHE 18h30 au Gymnase Saluden à Neuilly Sur Marne (sous réserve de changement)**

FUTSAL D1

26035538 – VSG FUTSAL 2 / CHEVILLY LARUE Futsal D1 du 22/09/23
Match de Coupe de France le même jour (prioritaire).
La Commission reporte la rencontre au Vendredi 20/10/2023 à 20h.
Prévenir vos adversaires.

26035536 – CITOYEN DU MONDE / AS HAY 94 FUTSAL Futsal D1 du 23/09/23
Match de Coupe de France le même jour (prioritaire).
La Commission reporte la rencontre au Samedi 07/10/2023 à 14h.
Prévenir vos adversaires.

26035534 – VITRY CA / MAISONS ALFORT FC Futsal D1 du 21/09/23
Match de Coupe de France le même jour (prioritaire).
La Commission reporte la rencontre au Jeudi 19/10/2023 à 20h30.
Prévenir vos adversaires.

FUTSAL D2

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers
-550211 – VISION NOVA- Futsal D2 *(courriel du 21/09/23)*
-526258 – LUSITANOS ST MAUR US – Futsal D2 *(courriel du 21/09/23)*
La Commission enregistre le forfait général des équipes.
Avis aux clubs concernés.
En souhaitant vous revoir la saison prochaine.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 28 Septembre 2023

RAPPEL :
CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON
2023 / 202 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité
-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.
-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier…). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).
-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Rappel « Foot Club et Site Internet » :

Les rencontres ne s'affichent pas par journées mais par dates,
bien suivre les dates calendaires pour les rencontres

Attention !
Certaines ENTENTES ne s'affichent pas sur les calendriers,
Les changements seront faits dès que cela sera possible sur le nouveau système, soit :

SENIORS D4 – Poule C :
lire ENT.SANTENY-MANDRES et non MANDRES FC
U18 D3 – Poule B :
lire ENT.VILLEJUIF-VERS L'AVANT et non VES L'AVANT
+ 55 ANS – Poule A :
Lire ENT.US VILL. ABLON -CA VITRY et non VILLENEUVE ABLON

U16 D4 :

- Intégration de LUSITANOS US 3 dans la Poule A

« CALENDRIER » 2023 & 2024

Calendriers :
Composition des groupes, calendriers consultables sur le site internet du District et sur Foot Club.

- *Seniors D1 : 1 Groupe de 12*
- *Seniors D2 : 2 Groupes de 12*
  VILLECRESNES US** ne souhaite pas évoluer en D2, remplacé par **ORMESSON US (2) MS
- *Seniors D3 : 2 Groupes de 10*
  ORMESSON U S(2) remplacé par VILLLECRESNES US
- *U18 D1 et D2 : Groupes de 10*
- *U16 D1, D2 et D3 : Groupes de 10*

- *U14 D1 et Phase de brassage : Groupes de 10*
- *Futsal D1 : 1 Groupe de 10*
- *CDM D1 : 1 Groupe de 12*
- *Anciens D1 : 1 Groupe de 12*
- *Anciens D2 : 1 Groupe de 11 et 1 groupe de 12*
  Montée de PORTUGAIS DE VITRY 11 de D3 en D2 Poule B
- *Anciens D3 : 2 Groupes de 10*
- *Anciens + 45 Ans : 2 Groupes de 12 et 1 groupe de 10*

Rappel début des Championnats

- Groupe de 12 = *23 & 24 septembre 2023*
- Groupe de 10 «Séniors/CDM/Anciens» = *23 & 24 Septembre 2023*
- Groupe de 10 «Jeunes» = *07 Octobre 2023*
- Futsal D1 = 22 septembre 2023

Calendriers dernières Divisions : Début des compétitions les 07 et 08 octobre 2023 :

- Seniors D4
- Anciens D4
- Ancient + 55 ANS
- U18 D3
- U16 D4
- Futsal D2 (Début octobre)

Important ! Pour les **Féminines D1, un groupe à 14 a été constitué, mais à ce jour 12 équipes suite à des retraits tardifs.**

Attention !

Certaines dates des calendriers sont positionnées sur le début **et/ou** la fin des vacances scolaires.

Si accord des deux clubs, possibilité de jouer avant les dates, pensez à anticiper les demandes.

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

La FFF a changé notre système « Métier » pour la gestion des compétitions.
Quelques incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.
Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.
RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

ANNEXES

CHALLENGES DU PRÉSIDENT 2023

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL

REPARTITION DES BALLONS

Le 04/04/23

Répartition des Ballons suivant engagements équipes

Sont récompensés les clubs ayant des équipes évoluant en Championnat de District 94

	REPARTITION
1 à 99	2 ballons
100 à 499	10 ballons
500 à 999	15 ballons
+1000	20 ballons
Futsal	4 ballons (ayant au moins une équipe)
Foot Réduit	10 ballons (ayant une école de football)

NOTA = Les clubs ayant eu 0 licence et ne s'étant pas engagé pour la saison 2022/2023 n'ont pas la dotation

Nbre Licences	Numéro	Club	T5	T4	FUTSAL	TOTAL
17	560705	OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY		2		2
18	549008	AMICALE CLUB 2000	2			2
20	614711	METRO RER LIGNE A U. S.	2			2
20	550931	VETERANS DE BONNEUIL F. C.	2			2
21	535194	PARIS LISBONNE C. CHARENTON	2			2
24	532710	BENFICA S. VILLEJUIF E.	2			2
24	616119	F.C. BUTTE AUX CAILLES	2			2
24	538793	LA CRISTOLIENNE	2			2
24	581617	OLYMPIQUE PARIS ESPOIR	2			2
25	564221	C'NOUES			4	4
26	550211	VISION NOVA			4	4
26	560470	ÉTOILE SPORTIVE DES SOURDS DE VITRY	2			2
27	850368	NOUVELLE U. A. DE MÉTÉOROLOGIE CULTURE	2			2
27	560859	OPEJ SPORTING CLUB	2			2
27	545535	PORTUGAIS VINCENNOIS A.S.	2			2
27	548355	TREMBLAY A.J.	2			2
28	550293	BANN'ZANMI	2			2
28	582428	CRETEIL FOOT CLUB	2			2
30	535201	MENUIBLAN A.S.	2			2
32	552546	A. S. BRANCOS DE CRETEIL	2			2
32	564269	FOOT CLUB MOLDAVIE	2			2
33	590397	A.. MIMOSA MADA-SPORT	2			2
34	547434	ARSENAL A.C.	2			2
34	600836	IBM FRANCE PARIS C.	2			2
35	561073	GENERATION TAKTIK SPORTS	2			2
35	564275	KINGDOM SPORTS	2			2
36	551095	CITOYEN DU MONDE			4	4
37	690329	APSAP MEDIBALLES	2			2
37	549877	C. A. DE L'HAY LES ROSES 94 FUTSAL			4	4
38	582553	VSG FUTSAL			4	4
39	548423	BOISSY U.J.	2			2
39	660597	WAYWOUYWEAR FOOTBALL CLUB	2			2
40	600969	AEROPORT DE PARIS A.S.	2			2
40	561003	MELTING SPORT	2			2
41	550618	FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C.	2			2
41	581892	KOPP 97	2			2
42	861118	RED STAR DE CRETEIL	2			2
43	582118	SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS	2			2
44	532342	PHARE SP. ZARZISSIEN	2			2
47	540069	VILLENEUVOISE ANTILLAISE A.	2			2
48	553055	A. S. C. VITRY			4	4
48	551314	FONTENAYSIENNE ENTENTE	2			2
49	654336	ASPTT DE CHAMPIGNY SUR MARNE	2			2
50	518152	NOISEAU STE S.	2	2		4
50	537133	TROPICAL A.C.	2			2
52	612321	CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R. SP	2			2
52	560609	UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES	2			2
53	544256	PORTUGAISE VILLENEUVE ST G. ACS	2			2
54	560973	FOOTBALL CLUB VAL-DE-BIEVRE	2			2
55	560864	ASSOCIATION ZENAGA DE FIGUIG	2			2

55	690600	COMMUNAUX MAISONS ALFORT A.	2			2
55	544708	PORTUGAIS VITRY U.A.	2			2
56	613193	APSAP 94 HENRI MONDOR	2			2
57	851334	CRETEIL PALAIS FUTSAL			4	4
57	551269	SUPREMES BELIERS	2			2
59	553615	OS MINHOTOS DE BRAGA	2			2
62	560475	VERS L'AVANT	2		4	6
63	615997	NEW TEAM VINCENNES AU CORNER	2			2
68	614219	A.P.S.A.P. EMILE ROUX	2			2
68	500723	ARRIGHI A.S.	2			2
76	690300	APSAP VILLE DE PARIS	2			2
76	551094	U. S. CRETEIL FUTSAL			4	4
82	550465	O. CLUB D'IVRY	2			2
86	539141	DESPORTIVA VIMARANENSE IVRY A.	2			2
86	848168	ORLY A.C.	2			2
88	553017	CHAMPIGNY CLUB FUTSAL			4	4
88	546853	MACCABI CRETEIL F.C.	2			2
88	550378	SAINT MAURICE ASSOCIATION JEUNES			4	4
107	560471	FOOTBALL CLUB DE VITRY SUR SEINE 94 ACADEMIE	10			10
127	521869	ALFORTVILLE US	10	10		20
131	535547	SANTENY SP.L.	10	10		20
146	581812	KREMLIN BICETRE FUTSAL	10		4	14
169	561007	VILLEJUIF FUTSAL CLUB	10	10		20
170	533680	BOIS L'ABBE AS OUTRE MER	10	10		20
208	554257	VILLECRESNES U. S.	10	10		20
224	590215	GENTILLY ATHLETIC CLUB	10	10		20
224	739890	ST MAUR F. FEMININ VGA	10	10		20
267	553004	F. C. MANDRES PERIGNY	10	10		20
293	524161	CAUDACIENNE ENT.S.	10	10		20
320	534669	MAROLLES F.C.	10	10		20
342	552645	BORDS DE MARNE FUTSAL			4	4
347	530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	10	10		20
356	520524	KREMLIN BICETRE C.S.A.	10	10		20
371	580748	U. FOOTBALL CRETEIL	10	10		20
374	535208	VAL DE FONTENAY AS	10	10		20
380	500651	BOISSY F.C.	10	10		20
382	500716	HAY LES ROSES C.A.	10	10		20
398	563822	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	10	10		20
432	560655	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	10	10		20
452	527735	VALENTON FOOTBALL ACADEMY	10	10		20
461	532125	PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	10	10		20
468	516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	10	10	4	24
504	500791	BRY F.C.	15	10		25
535	551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY	15	10		25
538	520523	ST MANDE F.C.	15	10		25
539	541437	BONNEUIL S/MARNE C.S.	15	10		25
539	551254	LIMEIL BREVANNES A.J.	15	10		25
547	500636	VILLIERS S/MARNE ENT.S.	15	10		25
566	500752	CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C.	15	10		25
577	510193	ORMESSON U.S.	15	10		25
585	526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	15	10		25

585	507502	RUNGIS U.S.	15	10	4	29
586	500494	FRESNES A.A.S.	15	10		25
587	540651	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	15	10		25
677	529210	VITRY E.S.	15	10		25
709	500031	CHOISY LE ROI A.S.	15	10	4	29
720	510665	CHAMPIGNY F.C. 94	15	10		25
734	512963	THIAIS F.C.	15	10		25
735	580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	15	10	4	29
754	860294	VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB	15	10		25
762	521870	SUCY F.C.	15	10		25
769	523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	15	10		25
774	523411	U. S. IVRY FOOTBALL	15	10		25
831	514388	NOGENT S/MARNE F.C.	15	10		25
898	537053	JOINVILLE R.C.	15	10		25
907	500012	CHARENTON C.A.P.	15	10		25
938	542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	15	10		25
1000	500004	VITRY C.A.	20	10	4	34
1098	519839	VILLEJUIF U.S.	20	10		30
1140	500138	VINCENNOIS C.O.	20	10		30
1265	542388	MAISONS ALFORT F.C.	20	10	4	34
1405	500689	CRETEIL LUSITANOS F. US	20	10		30
			819	514	76	1409

Ballons

HOMMES			NAISSANCE	FEMMES		
CATEGORIE		*PRATIQUES*		*CATEGORIE*		*PRATIQUE*
SENIORS	*Licence Seniors*	*Championnat Foot à 11*	**2003**	**SENIORS F**	*Licence U20F*	*Championnat Foot à 11*
U20	*Licence U20*	*Championnat Foot à 11*	**2004**			
	Licence U19		**2005**			
U18	*Licence U18*	*Championnat Foot à 11*	**2006**	**U18F**	*Licence U18F*	*Championnat Départemental et régional Foot à 7 ou à 11*
	Licence U17		**2007**		*Licence U17F*	
U16	*Licence U16*	*Championnat Foot à 11*	**2008**		*Licence U16F*	
	Licence U15		**2009**	**U15F**	*Licence U15F*	*Championnat D à 7 ou R à 11*
U14	*Licence U14*	*Championnat Foot à 11*	**2010**		*Licence U14F*	
	Licence U13		**2011**	**U13F**	*Licence U13F*	*Critérium départemental ou Mixité Garçon*
U13	*Licence U13*	*Critérium Foot à 8 (14 dates)*	**2011**			
	Licence U12		**2012**		*Licence U12F*	
U11	*Licence U11*	*Critérium Foot à 8 (14 dates)*	**2013**	**U11F**	*Licence U11F*	*Critérium départemental ou Mixité Garçon*
	Licence U10		**2014**		*Licence U10F*	
U9 DEBUTANTS	*Licence U9*	*Plateaux Foot à 5 (14 dates)*	**2015**	**U9F DEBUTANTES**	*Licence U9F*	*Critérium départemental ou Mixité Garçon*
	Licence U8		**2016**		*Licence U8F*	
U7 DEBUTANTS	*Licence U7*	*Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)*	**2017**	**U7F DEBUTANTES**	*Licence U7F*	*Mixité Garçon*
	Licence U6		**2018**		*Licence U6F*	
	Licence U6		**2019**		*Licence U6F*	

HORAIRES OFFICIELS
DES MATCHS
SAISON 2023 & 2024

CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
Séniors Féminines	16h00
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	09h30
U6/U7	11h00

PASS'SPORT 2023

Notice club sportif

1. **Faire une communication générale**
   - Apposer dans votre club
     - L'affiche informant de la reconduction du dispositif pour la saison sportif 2023/2024
     - L'affiche rappelant les publics bénéficiaires,
   - Faire une information sur votre site internet.

   [Les affiches ont été transmises par le MSJOP aux fédérations sportives]

2. **Informer individuellement chaque jeune**
   - Demander systématiquement lors de l'inscription aux jeunes et à leurs parents s'ils sont éligibles au Pass'Sport : enfants bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé, de l'Allocation éducation enfant handicapé, de l'allocation de rentrée scolaire ou étudiant boursier.

3 **Appliquer immédiatement la déduction de 50€** lors de l'inscription, contre la remise du code individuel au nom de l'enfant, prouvant son éligibilité au Pass'Sport. Ce code est transmis par le ministre des sports à la famille, fin août.

4 **Pour les inscriptions ou pré-inscriptions prises entre début juin et fin août 2023** (soit avant la transmission des codes individuels) :

- Vous pouvez appliquer la déduction et **demander un chèque de caution de 50€ à la famille**

- **Restituer le chèque** de caution lors de la transmission du code individuel par la famille fin août / début septembre.

- A défaut de transmission du code, procéder à l'encaissement du chèque.

5 **Faire la demande de remboursement des Pass'Sport sur votre compte LecompteAsso** (LCA). Le remboursement est réalisé rapidement par l'Agence de services au paiement, à la fin de chaque mois à partir de septembre.

Pour toute information sur le dispositif : https://www.pass.sports.gouv.fr/jeunes-et-familles/faq/

MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

PASS SPORT

Moins de 18 ans ?
Envie de faire du sport à la rentrée ?
Bénéficiez d'une déduction de 50 € pour votre inscription dans un club grâce au Pass'Sport.

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

Toutes les informations sur
www.sports.gouv.fr/pass-sport

© Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques - 2022 - Crédit photo : iStock

**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Votre enfant a plus de 6 ans et veut faire du sport à la rentrée ?
Bénéficiez d'une déduction de 50 € pour l'inscrire dans un club grâce au Pass'Sport.

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

Toutes les informations sur
www.sports.gouv.fr/pass-sport

© Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques - 2022 - Crédit photo : iStock